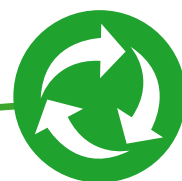


# LA COLLECTE DES LAMPES DES SALARIÉS UNE INITIATIVE ORIGINALE DE MARS



**Depuis novembre 2006, les entreprises peuvent faire appel à Récylum pour collecter et recycler leurs lampes usagées. Une démarche qui leur garantit professionnalisme, simplicité, conformité réglementaire et économies budgétaires.**

Depuis avril 2008, le site de Mars Petcare & Food France situé à Saint-Denis de l'Hôtel (Loiret) a fait ce choix pour les lampes du site mais aussi pour celles des salariés. Sylvain Mayard, responsable sécurité, environnement et système du site, nous explique la démarche.

## Le recyclage de lampes usagées est une nouveauté pour vous ?

Dans le cadre de notre politique environnementale, nous sommes très attentifs à la gestion de nos déchets. Le site est d'ailleurs certifié ISO 14000. C'est notre prestataire de maintenance d'éclairage qui prenait auparavant en charge nos lampes usagées, dans le cadre d'un service payant. Ce qui est nouveau, c'est que nous faisons appel à Récylum : désormais, l'enlèvement et le recyclage des lampes ne nous coûtent plus

le tri du papier, du carton, du plastique ou encore des piles... nous encourageons nos salariés à adopter les gestes éco-citoyens. En leur mettant à disposition des bacs de collecte pour leurs lampes à économie d'énergie, nous les sensibilisons de manière concrète et nous leur permettons de participer facilement. C'est une alternative intéressante à la dépose chez les distributeurs ou en déchèterie.

## Est-ce contraignant pour l'entreprise ? En quoi Récylum vous a aidé à mener à bien ce projet ?

Avec des quantités raisonnables à gérer, vider nos deux bacs de collecte dans les conteneurs de Récylum est peu contraignant. L'intérêt est que Récylum récupère les tubes fluorescents et autres lampes à économie d'énergie aussi bien à usage ménager que professionnel. Des éléments de communication nous ont également été fournis afin d'aider nos salariés à bien trier leurs lampes. Nous les avons placés près des bacs de collecte, dans un lieu de passage.

Pour le moment, il s'agit d'une opération pilote pour Mars Petcare & Food France. Si elle est concluante, elle sera étendue à nos deux autres sites. Cette démarche est très valorisante, tant pour l'entreprise que pour les salariés.



**Sylvain Mayard**

## Mars Petcare & Food France

Responsable sécurité, environnement et système du site de Saint-Denis de l'Hôtel

### ACTIVITÉ DU SITE :

fabrication d'aliments préparés pour animaux de compagnie  
140 000 tonnes par an

### TYPES DE LOCAUX :

industriels et tertiaires (bureaux du siège de Mars PF France)

### SUPERFICIE :

37 000 m<sup>2</sup>

### EFFECTIF :

700 salariés

### LAMPES USAGÉES :

2400 tubes fluorescents par an



que 300€ par an (participation aux frais de gestion pour des quantités inférieures à 750 kg soit 4 000 lampes par an - ndlr).

## Associez-vous vos salariés dans cette démarche environnementale ?

Progressivement, nous les mobilisons tous autour de la problématique du recyclage. Après

Vous détenez des lampes usagées ? Choisissez la solution de collecte la plus adaptée à votre entreprise.

- 1 FAITES-LES ENLEVER GRATUITEMENT PAR RÉCYLUM**  
Sous condition de volume.
- 2 DÉPOSEZ-LES GRATUITEMENT**  
Chez votre distributeur.
- 3 CONFIEZ-LES À UN PRESTATAIRE**
  - Votre collecteur de déchets.
  - Votre prestataire de maintenance ou d'installation.

Pour en savoir plus : [www.recyclum.com](http://www.recyclum.com) ☎ N°Azur 0810 001 777

PRIX APPEL LOCAL

